

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1318 30/10/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 octobre 1953

Numéro JO
n° 14 du 01/12/1953

Date du numéro
1 décembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Ont droit à l'indemnité pour charges de famille, à compter du 24 juillet 1953, date de leur ensasgement : Bourhan Mohamed, Mle 2349, 2e classe, 2e Cle; Aoyta Abdalla, Mle 2351, 2e classe, 2e Cle.